

**Information destinée aux spécialistes en Hématologie et aux médecins compétents dans la prise en charge de l'aplasie médullaire**

**Tension d'approvisionnement**

**ATGAM® 50 mg/mL, solution à diluer pour perfusion (*Immunoglobuline équine anti-lymphocyte T humain*)**

CIP : 34009 550 869 8 7

Paris, le 28 août 2026

Cher Docteur,

Nous rencontrons actuellement une tension d'approvisionnement de notre spécialité **ATGAM® 50 mg/mL, solution à diluer pour perfusion**, nous conduisant à mettre en place, en accord avec l'ANSM, une gestion prudente des unités actuellement disponibles, et ce jusqu'au retour à une situation normale d'approvisionnement, actuellement attendu fin octobre 2026.

Pour rappel, ATGAM est indiqué : dans le cadre du traitement immunosuppresseur standard, pour le traitement des formes modérées à sévères d'aplasie médullaire acquise d'étiologie immunologique connue ou suspectée chez les adultes et les enfants de 2 ans et plus qui ne peuvent pas recevoir une greffe de cellules souches hématopoïétiques (GCSH) ou pour lequel un donneur compatible de CSH n'est pas disponible.

Au regard des quantités actuellement disponibles, il est recommandé de :

- **Réserver prioritairement les unités d'ATGAM aux patients présentant une aplasie médullaire sévère ou très sévère.**
- Pour les **aplasies médullaires modérées**, envisager, lorsque cela est cliniquement approprié, des alternatives thérapeutiques dans l'attente du réapprovisionnement, ou, lorsque la situation clinique le permet, un report temporaire de l'initiation du traitement.

La déclaration des effets indésirables suspectés après autorisation du médicament est importante. Elle permet une surveillance continue du rapport bénéfice/risque du médicament. Les professionnels de santé déclarent tout effet indésirable suspecté via le système national de déclaration : Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) et réseau des Centres Régionaux de Pharmacovigilance - Site internet : <https://signalement.social-sante.gouv.fr/>.

Pour tout complément d'information, déclaration de cas de pharmacovigilance ou réclamation qualité, vous pouvez contacter Pfizer au 01 58 07 34 40 ou sur [www.pfizermedicalinformation.fr](http://www.pfizermedicalinformation.fr).

Conscients des désagréments causés par cette situation, nous vous remercions pour votre compréhension et vous prions d'agréer, cher Docteur, l'expression de notre considération distinguée.

**Julie de Loisne**  
Pharmacien Responsable Intérimaire